

Le 6 mai 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 avril 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, PONSON, BELLE.

Procurations : Madame SEGUIN à Madame PONSON, Monsieur MAGALHAES à Monsieur MARRET, Monsieur KARA à Monsieur CHAPOT, Madame SORGI à Monsieur BELLE, Monsieur CAMPEGGIA à Monsieur CEYTE.

Absents : Madame KHEBRARA, Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – Création d'une AP/CP

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 21 décembre 2020, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a approuvé le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) afin de permettre une gestion budgétaire plus rigoureuse et appropriée pour des opérations pluriannuelles.

Il ajoute que, par différentes délibérations, l'assemblée délibérante a approuvé la création puis l'actualisation d'AP/CP relatives à la réalisation des travaux et aménagements suivants :

- Travaux d'éclairage public – CPE
- Aménagement des Bords de Loire
- Aménagement Espace Camus
- Aménagement Ensemble Pasteur
- Travaux complexe sportif Roger Baudras
- Mise aux normes et sécurisation complexe de l'Envol
- Travaux groupe scolaire de Bouthéon
- Réfection des cours d'école

Monsieur le Maire indique qu'il apparaît nécessaire de créer une nouvelle AP/CP au programme 0335 relative aux travaux d'étanchéité sur plusieurs bâtiments et équipements municipaux.

Il précise que ce dossier a été présenté en groupe de travail municipal « finances et personnel » le 2 mai 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20240507-2024-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2024

Publication : 07/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'une nouvelle AP/CP relative aux travaux d'étanchéité, conformément au tableau joint en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses relatives à cette opération telle que détaillée en annexe, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.
- **PREND ACTE** que le budget supplémentaire 2024 présenté durant cette même séance intègre les crédits de paiement de 2024 correspondant à l' AP/CP créée.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 7 mai 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET



Autorisation de programme					Crédit de paiement			Reste à financer
N°	Libellé	Votées (délibération précédente)	Révision exercice 2024	Votée sur l'exercice en cours	Crédits réalisés sur exercices antérieurs	Ouvert au titre de l'exercice 2024 (BP)	Révision exercice 2024 (BS)	Exercice 2025 et au-delà
0335 Dépenses	Travaux d'étanchéité	-	-	2 500 000,00	-	-	250 000,00	2 250 000,00